



STATISTIQUES

LA DESSERTE POLICIÈRE AU QUÉBEC PROFIL ORGANISATIONNEL 2015

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60135
Télécopieur : 418 646-3564

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Linda Veillette
Analyse : Martin Cossette
Traitement des données : Andréanne Arguin

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-79346-5 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2017

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Introduction	1
1. La desserte policière dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec en 2015.....	2
1.1 La population desservie en 2015.....	2
1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service	3
2. Le personnel dans les corps de police	5
2.1 L'effectif autorisé	5
2.2 L'effectif permanent	7
2.2.1 L'effectif policier permanent	7
2.2.2 L'effectif civil permanent	15
3. Les corps de police autochtones en 2015	17
3.1 L'effectif policier	17
3.1.1 Les policiers permanents et les constables spéciaux.....	18
3.1.2 Les policiers permanents en poste	18
3.1.3 Les constables spéciaux	21
3.2 L'effectif civil	24
ANNEXE I	25
ANNEXE II	30

Introduction

Les corps de police, ainsi que leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime selon leur compétence respective et d'en rechercher les auteurs. Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police :

- la Sûreté du Québec (SQ), la police nationale qui agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique du Québec;
- les corps de police municipaux (CPM), qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont approuvés par le ministre de la Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis;
- les corps de police autochtones (CPA), qui sont constitués, pour la majorité, sur la base d'ententes tripartites ou bipartites, selon le cas, entre le conseil de bande, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1)¹;
- la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un service de police fédéral relevant du ministre de la Sécurité publique du Canada, dont le mandat au Québec est d'appliquer uniquement les lois fédérales. La GRC collabore avec la SQ et les CPM, notamment dans la lutte contre le crime organisé et les crimes économiques.

Le présent rapport décrit la situation des CPM, de la SQ et des CPA au 31 décembre 2015 à partir des données extraites du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2015*. Le premier chapitre traite de la desserte policière à la SQ et dans les CPM, c'est-à-dire de la répartition de la protection publique au Québec entre les différents corps de police. Le deuxième chapitre trace le portrait de l'effectif policier et civil à la SQ et dans les CPM². Le chapitre trois présente le portrait de la desserte policière dans les 22 CPA au Québec.

¹ On compte 55 communautés autochtones au Québec. De ce nombre, 44 sont visées par des ententes sur la prestation des services policiers. En 2015, ces communautés sont desservies par 22 corps de police autochtones.

² Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est considéré séparément des autres CPM toutes les fois où cela permet de mieux caractériser le personnel dans les corps de police municipaux.

1. La desserte policière dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec en 2015

La Loi sur la police³ établit, pour certaines municipalités, l'obligation d'être desservies par un CPM. C'est le cas des municipalités ayant une population de 50 000 habitants et plus et de celles faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, elles sont desservies par la SQ, à moins d'être visées par l'article 353.1 de la Loi sur la police⁴. Cette loi détermine six niveaux de services policiers^{5,6} que doivent fournir les corps de police en fonction de la taille de la population à desservir ou de leur position géographique. Chaque niveau inclut les services du niveau inférieur.

Un corps de police procure des services de :

- niveau 1, s'il dessert moins de 100 000 habitants;
- niveau 2, s'il dessert de 100 000 à 249 999 habitants. Il doit aussi fournir ce niveau de service s'il dessert une municipalité faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une communauté métropolitaine susmentionnée, même si la population est inférieure à 100 000 habitants;
- niveau 3, s'il dessert de 250 000 à 499 999 habitants;
- niveau 4, s'il dessert de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, s'il dessert 1 000 000 d'habitants et plus;
- niveau 6, qui sont assurés par la SQ sur l'ensemble du territoire québécois.

Également, la SQ fournit les services policiers aux municipalités qui n'ont pas de CPM, conformément aux ententes conclues entre le ministre de la Sécurité publique et la municipalité régionale de comté (MRC) dont les municipalités concernées font partie. Elle a aussi un rôle supplétif auprès des CPM lorsque ceux-ci ne peuvent fournir l'un des services qui relèvent de leur niveau de service. Enfin, en tant que police nationale, elle assure les services de niveaux supérieurs à ceux requis d'un CPM.

Ainsi, la SQ travaille en complémentarité avec les CPM pour des activités particulières afin d'être en mesure de fournir des services policiers complets à la population.

1.1 La population desservie en 2015

La proportion de la population recevant des services policiers d'un CPM est de 68,7 % comparativement à 31,3 % pour la proportion de celle recevant des services de la SQ⁷. De plus, à lui seul, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM, niveau 5) dessert 24,4 % de la population du Québec alors que les 28 autres CPM (niveaux 1 à 4) en desservent 44,3 %.

Sur le plan régional, les régions administratives de Montréal et de Laval étaient totalement desservies par un CPM et, à l'inverse, celles du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec l'étaient entièrement par la SQ (tableau 1), à l'exception de certaines communautés autochtones. Dans les autres régions, les CPM assuraient les services policiers pour plus de la moitié de la population, à l'exception de Chaudière-Appalaches (40,2 %).

³ Loi sur la police, RLRQ, chapitre P-13.1.

⁴ À l'exception de Drummondville et Saint-Hyacinthe, desservies par la SQ, même si elles ont plus de 50 000 habitants.

⁵ Voir l'annexe 1 : Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (selon les articles 70 et 71 de la Loi sur la police).

⁶ Les activités des corps de police prennent de l'ampleur ou deviennent plus spécialisées lorsque le niveau de service s'élève. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront maîtriser des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute.

⁷ Les données excluent la population desservie par un corps de police autochtone, qui équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

Tableau 1

Répartition de la population desservie selon le type de corps de police et la région administrative, Québec, 2015

Région administrative	Population desservie (nombre)		Population régionale desservie* (en %)		Corps de police municipal (nombre)
	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	
Bas-Saint-Laurent	0	200 059	0,0	100,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	147 212	128 160	53,5	46,5	1
Capitale-Nationale	577 493	157 841	78,5	21,5	1
Mauricie	135 054	128 853	51,2	48,8	1
Estrie	198 316	123 283	61,7	38,3	2
Montréal	1 997 706	0	100,0	0,0	1
Outaouais	328 096	55 999	85,4	14,6	2
Abitibi-Témiscamingue	0	144 893	0,0	100,0	0
Côte-Nord	0	84 635	0,0	100,0	0
Nord-du-Québec	0	14 901	0,0	100,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	89 362	0,0	100,0	0
Chaudière-Appalaches	169 773	252 608	40,2	59,8	2
Laval	424 203	0	100,0	0,0	1
Lanaudière**	299 121	220 104	57,6	42,4	4
Laurentides	376 475	191 571	66,3	33,7	7
Montréal	977 561	528 962	64,9	35,1	7
Centre-du-Québec	0	240 777	0,0	100,0	0
Total	5 631 010	2 562 008	68,7	31,3	29

Source : Décret de population 1125-2015 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

* La population desservie par un corps de police autochtone est exclue. Celle-ci équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

** Les populations des municipalités de Bois-des-Filion (9 756) et de Sainte-Anne-des-Plaines (15 034) ont été incluses dans la région de Lanaudière puisque ces villes sont desservies par le Service de police de Terrebonne.

Même si les CPM desservent une plus forte proportion de la population, la SQ est responsable de la protection d'une population répartie sur un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi, en 2015, les CPM étaient actifs dans 99 municipalités, alors que la SQ était le seul corps de police présent dans 1 041 villes, municipalités ou territoires équivalant à une MRC.

1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service

Le nombre de CPM était de 29 au 31 décembre 2015⁸. Treize offraient des services policiers dans une seule municipalité (desserte unique), tandis que seize desservaient plus d'une municipalité (desserte multiple)⁹. La répartition actuelle des CPM selon le niveau de service montre que sept d'entre eux assuraient des services policiers de niveau 1. De ce nombre, trois couvraient des municipalités dont la taille de la population justifie l'obligation d'un CPM sur le territoire (tableau 2). Les quatre autres desservaient une population inférieure à 50 000 personnes, car malgré leur population, ces municipalités se sont prévaluées de la possibilité de conserver leur corps de police municipal à la suite de la réforme de l'organisation policière de 2001. Parmi les dix-sept CPM qui fournissaient des services policiers de niveau 2, sept desservaient une population de 100 000 à 249 999 habitants et dix, une population inférieure à 100 000 habitants, mais résidant dans des municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ou des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

Seulement trois CPM, soit Gatineau, Laval et Longueuil, fournissaient des services de niveau 3. Enfin, les services de police des villes de Québec (SPVQ) et de Montréal (SPVM) offraient respectivement les niveaux de service 4 et 5.

⁸ L'abolition du corps de police de Sainte-Marie en octobre 2015 a fait passer le nombre de CPM de 30 à 29. Le territoire de la Ville de Sainte-Marie est depuis cette date desservi par la Sûreté du Québec.

⁹ La liste détaillée des CPM selon le type de desserte, le niveau de service et les municipalités desservies est présentée à l'annexe II.

Tableau 2

Les corps de police municipaux selon le niveau de service policier, Québec, 2015

Corps de police de niveau 1	Population
<i>Desservant moins de 50 000 habitants</i>	
Bromont	8 900
Mont-Tremblant (desserte multiple)	9 684
Thetford Mines	25 626
Memphrémagog (desserte multiple)	34 693
Total	78 903
<i>Desservant de 50 000 à 99 999 habitants</i>	
Granby	66 535
Saint-Jérôme	74 055
Saint-Jean-sur-Richelieu	95 139
Total	235 729
Corps de police de niveau 2	
<i>Desservant moins de 100 000 habitants (CPM visés par l'article 71 de la Loi sur la police)</i>	
L'Assomption/Saint-Sulpice (desserte multiple)	25 337
Saint-Eustache	44 916
Mascouche	46 895
Région de Deux-Montagnes (desserte multiple)	48 951
MRC Les Collines-de-l'Oustaouais (desserte multiple)	49 507
Blainville	56 552
Mirabel (desserte multiple)	64 626
Thérèse-De Blainville (desserte multiple)	77 691
Châteauguay (desserte multiple)	78 835
Repentigny (desserte multiple)	89 908
Total	583 218
<i>Desservant de 100 000 à 249 999 habitants</i>	
Région de Roussillon (régie) (desserte multiple)	105 444
Trois-Rivières	135 054
Terrebonne (desserte multiple)	136 981
Lévis	144 147
Saguenay (desserte multiple)	147 212
Sherbrooke	163 623
Richelieu/Saint-Laurent (régie) (desserte multiple)	203 031
Total	1 035 492
Corps de police de niveau 3 (desservant de 250 000 à 499 999 habitants)	
Gatineau	278 589
Longueuil (desserte multiple)	419 677
Laval	424 203
Total	1 122 469
Corps de police de niveau 4 (desservant de 500 000 à 999 999 habitants)	
Québec (desserte multiple)	577 493
Corps de police de niveau 5 (desservant 1 000 000 habitants et plus)	
Montréal (desserte multiple)	1 997 706
Population desservie par un CPM	5 631 010

Source : Décret de population 1125-2015 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

2. Le personnel dans les corps de police

Annuellement, les données sur le personnel dans les corps de police sont recueillies à l'aide du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* transmis par le ministère de la Sécurité publique.

Comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les corps de police se distinguent selon les territoires qu'ils couvrent, les populations qu'ils desservent ainsi que le niveau de service qu'ils ont l'obligation d'offrir aux citoyens.

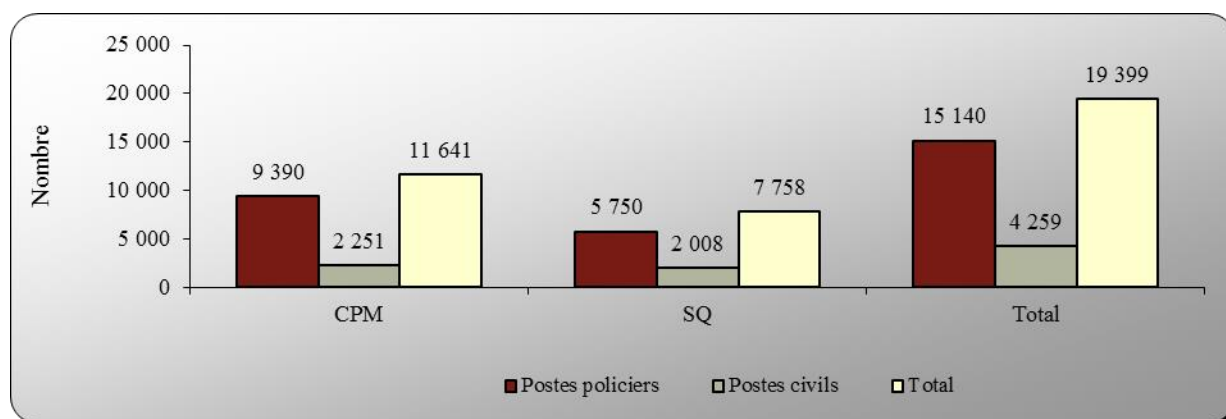
2.1 L'effectif autorisé

Les effectifs policiers et civils d'un corps de police municipal sont autorisés par l'autorité compétente (municipalité, régie intermunicipale, MRC) sur la base des effectifs minimaux approuvés par le ministre de la Sécurité publique selon les plans d'organisation policière soumis. Dans le cas de la SQ, ces effectifs sont autorisés par le Conseil du trésor.

Comme l'illustre le graphique 1, l'effectif autorisé dans les CPM et à la SQ atteignait 19 399 postes au 31 décembre 2015, soit 11 641 postes dans les CPM et 7 758 à la SQ. Près de huit postes sur dix (78,0 %) étaient des postes policiers, tandis que 22 % étaient des postes civils. La proportion de postes policiers comparativement aux postes civils était plus faible à la SQ (74,1 %) que dans les CPM (80,7 %) — cette proportion atteint 83,1 % au SPVM alors qu'elle est de 78,2 % dans les autres CPM.

Graphique 1

Répartition de l'effectif policier et civil autorisé selon le type de corps de police, Québec, 2015



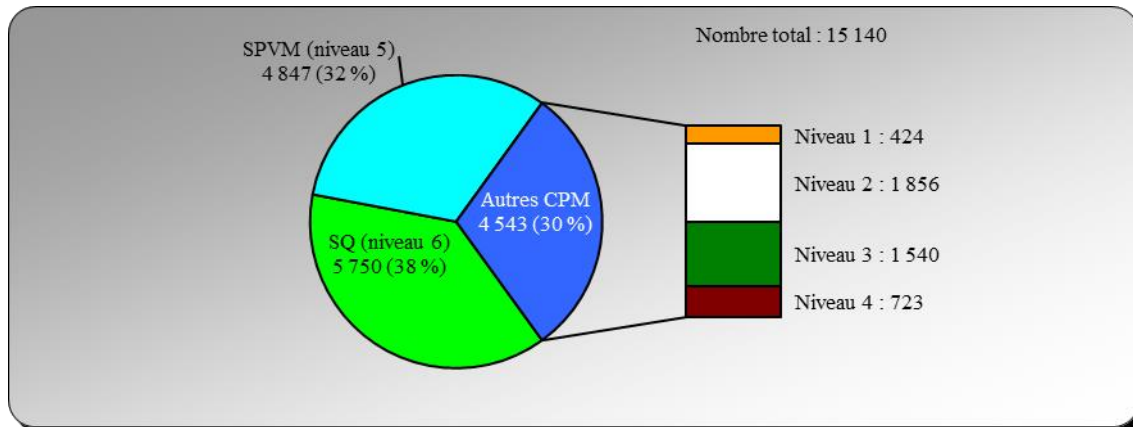
Au cours de l'année 2015, l'effectif autorisé a décliné de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Dix-neuf postes policiers ont été retranchés de même que vingt-deux postes civils. Le nombre de policiers a augmenté de 5 à la SQ alors qu'il a diminué de 24 dans les CPM. Il est à noter que l'effectif policier autorisé a diminué de 22 au SPVM tandis qu'il a diminué de 2 dans les autres CPM.

Pour les postes civils autorisés, la SQ en comptait 2 de plus qu'en 2014, tandis que les CPM connaissaient une baisse de 57 postes civils autorisés. Ici aussi on note une baisse de 29 postes civils autorisés au SPVM. De même, on enregistre une baisse de 28 postes civils autorisés dans les autres CPM.

À la suite de ces changements, l'effectif policier autorisé (15 140 postes) se répartissait comme suit : 38 % des postes à la SQ, 32 % au SPVM et 30 % dans les autres CPM (graphique 2).

Graphique 2

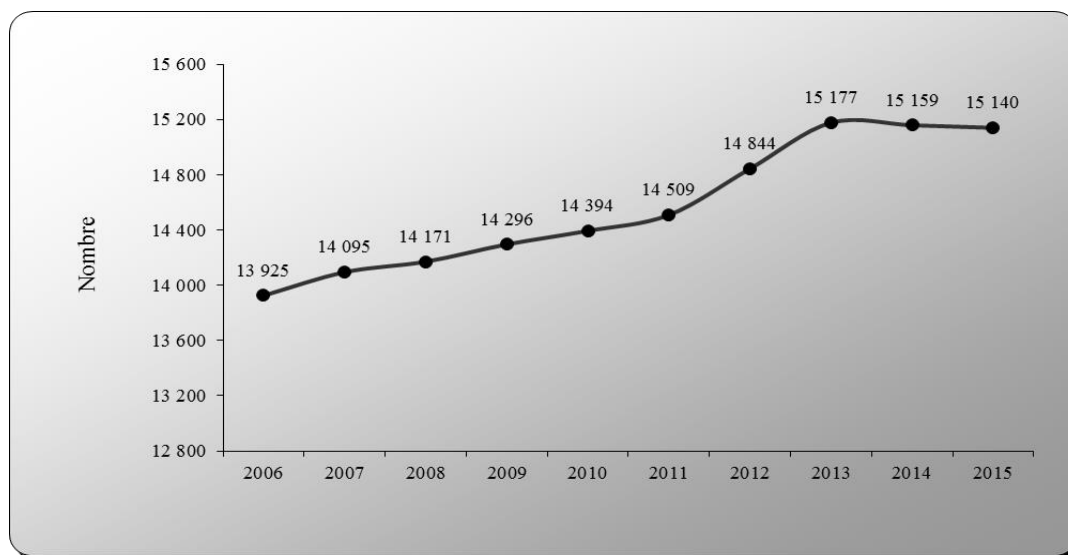
Répartition de l'effectif policier autorisé selon le niveau de service et le type de corps de police, Québec, 2015



Depuis 2006, l'effectif policier autorisé dans les CPM et à la SQ a augmenté de 8,7 %, le taux de variation moyen annuel étant de 0,8 % (graphique 3). Toutefois, après huit ans de hausse, les deux dernières années ont été marquées par des baisses de l'effectif policier autorisé.

Graphique 3

Évolution de l'effectif policier autorisé, Québec, 2006 à 2015



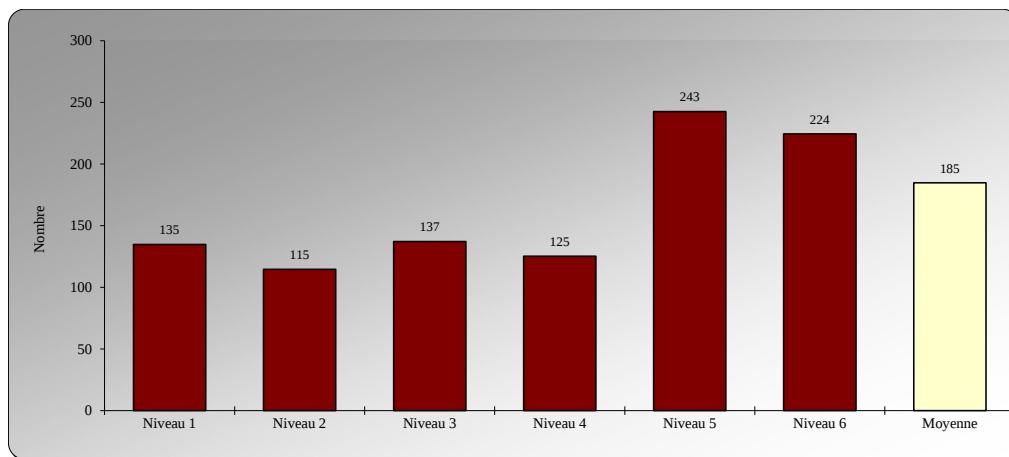
Au regard de la taille de la population, l'effectif policier autorisé au Québec par 100 000 habitants est passé de 183 postes en 2006 à 185 en 2015. Ce nombre est toutefois à la baisse depuis 2013, passant de 188 à 185, soit un taux inférieur à ce que l'on observait en 2012. En comparaison, bien que le nombre de policiers par 100 000 habitants au Canada soit passé depuis trois ans de 200,0 à 191,8 (-4,1 %), l'effectif policier a augmenté de 10,1 % depuis 2006. Après avoir connu une fluctuation au cours de cette période, le nombre de policiers au Canada par 100 000 habitants est revenu en 2015 à son taux de 2006, soit 191,8 %¹⁰.

Par ailleurs, l'effectif policier autorisé par 100 000 habitants varie beaucoup d'un niveau de service à l'autre (graphique 4). Il était sous la moyenne québécoise (185 postes) dans les CPM de niveaux 1 à 4, variant de 115 à 135, tandis qu'il se situait au-dessus de la moyenne au SPVM (niveau 5) avec 243 et à la SQ (niveau 6) avec 225. À noter que le SPVM avait un ratio atteignant près du double de celui du SPVQ (niveau 4), soit 243 comparativement à 125.

¹⁰ Au Canada, le nombre total de policiers assermentés permanents passe de 62 461 en 2006 à 68 777 en 2015 et le nombre de policiers par 100 000 habitants est similaire pour ces deux années, soit 191,8. Source : Statistique Canada, *les ressources policières au Canada, 2015*, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

Graphique 4

Effectif policier autorisé par 100 000 habitants selon le niveau de service, Québec, 2015



2.2 L'effectif permanent

L'effectif permanent représente les personnes qui sont en poste plutôt que les postes autorisés pour un corps de police. La taille de l'effectif permanent peut différer de celle de l'effectif autorisé lorsque des postes ne sont pas pourvus ou que du personnel additionnel est requis.

Au 31 décembre 2015, l'effectif permanent policier et civil était moins élevé (18 600) que l'effectif autorisé (19 399). La différence était due autant aux postes civils permanents (3 781), qui étaient moins nombreux que les postes civils autorisés (4 259), qu'au nombre de policiers permanents (14 819), qui était inférieur à l'effectif policier autorisé (15 140). L'écart est de 478 dans le premier cas et de 321 dans le second.

2.2.1 L'effectif policier permanent

L'information recueillie sur les 14 819 policiers permanents en poste en 2015 permet d'établir des distinctions au regard de la nature de leurs activités, de leur âge, de leur sexe, de leurs années de service, de leur appartenance à une minorité visible ou à une minorité ethnique. Elle fournit également des renseignements sur les départs à la retraite et sur l'embauche de nouveaux policiers.

L'activité policière

Les données provenant des CPM et de la SQ montrent que plus des deux tiers (70,0 %) des policiers permanents travaillaient à la gendarmerie¹¹, 13,6 % étaient affectés aux enquêtes et 11,5 % aux services de soutien¹² (graphique 5).

Bien que la majorité du personnel permanent compose le secteur de la gendarmerie, son effectif a diminué de 70 postes (-0,7 %), passant de 10 440 à 10 370. Une diminution est également constatée pour le secteur des enquêtes avec une diminution de 49 postes (-2,4 %), passant de 2 065 à 2 016.

Les policiers permanents affectés aux mesures d'urgence¹³ comptent pour 3,1 % à la SQ et 0,8 % au SPVM; dans les autres CPM, un seul policier, du SPVQ, est affecté aux mesures d'urgence, ce qui n'empêche pas qu'en temps d'urgence d'autres policiers du corps de police y soient affectés.

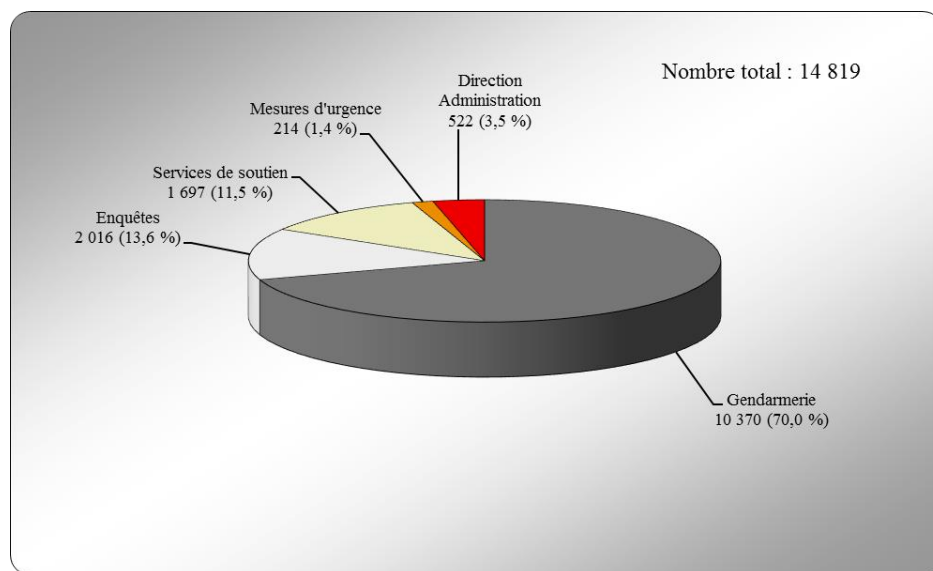
¹¹ Ce secteur d'activité est responsable d'effectuer la surveillance du territoire, de répondre aux appels des citoyens, de procéder aux enquêtes de base, d'assurer le transport des prévenus, d'effectuer des activités de prévention ainsi que d'appliquer les lois et les règlements (Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.).

¹² Les services de soutien comprennent notamment le renseignement criminel et l'analyse, la liaison judiciaire, le groupe tactique d'intervention, le technicien en scène de crime et l'identité judiciaire.

¹³ Les mesures d'urgence comprennent notamment l'assistance policière lors de sauvetage, le contrôle de foule, l'intervention impliquant une personne barricadée et armée, l'intervention hélicoptérée et l'intervention lors d'une prise d'otage.

Graphique 5

Répartition de l'effectif policier permanent selon l'activité policière, Québec, 2015

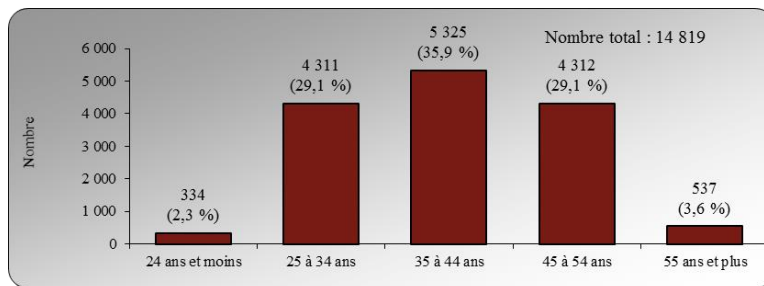


Le groupe d'âge

La très grande majorité des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient âgés de 25 à 54 ans (94,1 %). Plus précisément, 35,9 % de l'effectif était âgé de 35 à 44 ans, 29,1 % de 25 à 34 ans et 29,1 % de 45 à 54 ans (graphique 6). Les 24 ans et moins et les 55 ans et plus composaient une faible proportion des policiers permanents, soit 2,3 % et 3,6 % respectivement. Cela traduit bien la réalité policière au Québec puisqu'un aspirant policier termine rarement sa formation avant l'âge de 21 ans et que plusieurs policiers sont admissibles à la retraite après 25 ans de service.

Graphique 6

Répartition de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2015



Toutefois depuis 2006, on remarque une baisse constante de la proportion de policiers âgés de 25 à 34 ans, passant de 33,7 % en 2006 à 29,1 % en 2015. À l'inverse, la proportion de policiers âgés de 45 à 54 ans a augmenté de 8,3 points de pourcentage entre 2006 et 2015 pour atteindre 29,1 % au cours de cette dernière année. Il s'agit du groupe d'âge qui a connu la plus forte augmentation de sa proportion au cours des dix dernières années (tableau 3).

Tableau 3

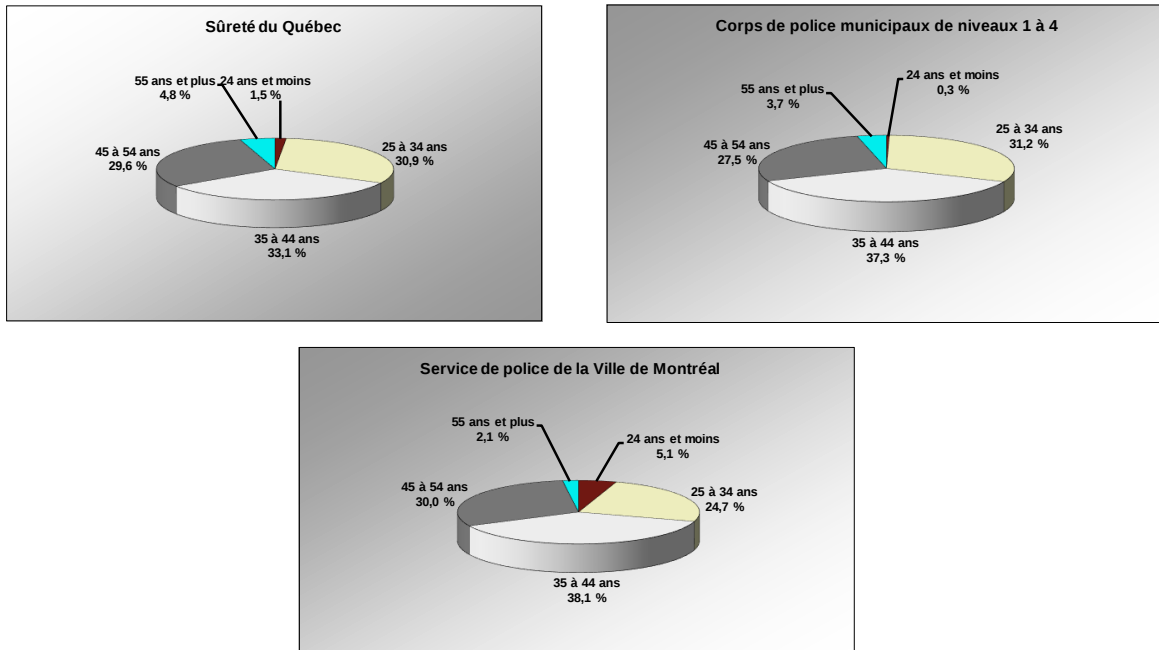
Évolution de la répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2006 à 2015

Groupe d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
24 ans et moins	4,8	4,8	5,2	4,7	4,3	3,7	3,1	2,7	2,3	2,2	2,3
25 à 34 ans	34,0	33,7	33,4	33,3	32,7	32,0	32,0	31,3	30,7	30,0	29,1
35 à 44 ans	37,6	37,5	37,4	36,7	36,0	36,1	35,3	35,2	35,2	35,1	35,9
45 à 54 ans	20,4	20,8	21,3	22,8	24,5	25,8	27,1	28,0	28,8	29,2	29,1
55 ans et plus	3,2	3,2	2,7	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3,0	3,5	3,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le graphique 7 montre que la répartition par groupe d'âge était différente à la SQ, au SPVM et dans les autres CPM. Le SPVM comptait une proportion plus élevée de jeunes policiers (24 ans et moins) parmi son effectif (5,1 %) que la SQ (1,5 %) et les autres CPM (0,3 %). De plus, il affichait une proportion moins élevée de policiers âgés de 55 ans et plus (2,1 %) comparativement à la SQ (4,8 %) et aux autres CPM (3,7 %).

Graphique 7

Répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2015



Le sexe

En 2015, près des trois quarts (73,6 %) des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient des hommes. Cette profession, traditionnellement occupée par des hommes, attire néanmoins de plus en plus de femmes. Ces dernières ont, en effet, augmenté leur présence au cours des dix dernières années (tableau 4). Ainsi, alors qu'elles composaient 20,9 % des policiers permanents en 2006, cette proportion a progressé annuellement pour atteindre 26,4 % en 2015¹⁴ dans l'ensemble des corps de police du Québec. Plus précisément, les femmes constituaient 31,8 % de l'effectif permanent au SPVM, 25,7 % dans les autres CPM et 22,5 % à la SQ en 2015.

Tableau 4

Évolution de la proportion de policières (en %) parmi l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2006 à 2015

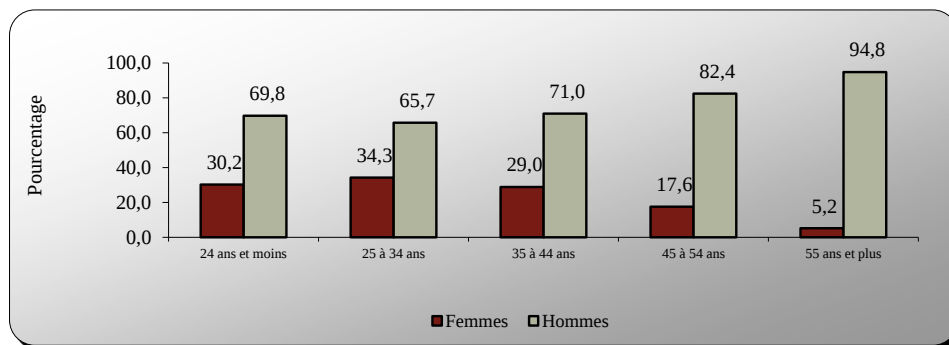
Groupe d'âge	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
24 ans et moins	36,8	35,5	36,6	37,7	37,0	35,5	37,3	36,6	29,7	30,2
25 à 34 ans	31,8	32,7	34,0	34,4	34,9	34,8	35,3	34,9	35,3	34,3
35 à 44 ans	19,4	20,3	21,0	21,9	22,7	23,9	24,5	25,8	27,1	29,0
45 à 54 ans	5,7	7,4	8,7	10,6	12,5	14,4	15,5	16,0	16,7	17,6
55 ans et plus	0,7	0,5	0,6	1,1	1,8	2,5	2,2	3,1	5,0	5,2
Total	20,9	22,0	22,7	23,4	24,0	24,6	25,1	25,3	25,8	26,4

Lorsque l'on considère la répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe et le groupe d'âge, on en vient à la conclusion que la présence des femmes devrait continuer de s'accroître dans ce corps d'emploi puisque leur proportion était nettement plus importante parmi les policiers plus jeunes que parmi les plus âgés (graphique 8).

¹⁴ Le nombre de policières permanentes est passé de 2 919 en 2006 à 3 907 en 2015, soit une augmentation de 33,8 %. En ce qui a trait aux policiers permanents masculins, leur nombre est plutôt stable, ayant varié entre 11 016 et 10 912 (-0,9 %) pendant cette période.

Graphique 8

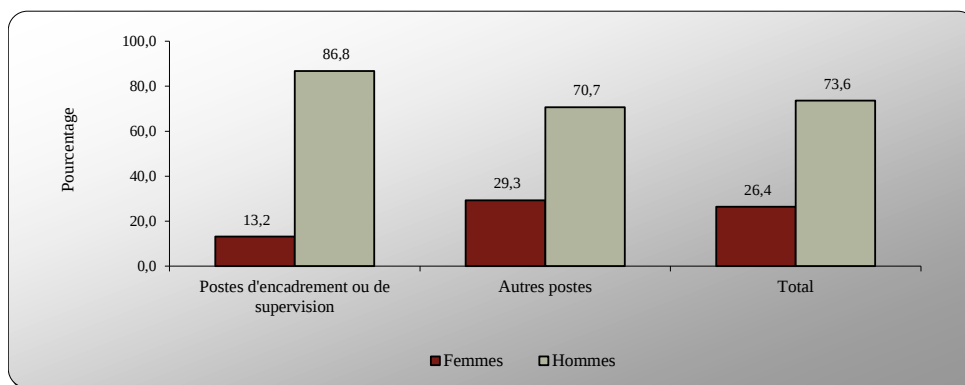
Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2015



Bien que la représentation des femmes parmi les policiers au Québec tende à s'accroître d'une année à l'autre depuis dix ans, en ce qui concerne la gestion, on constate toutefois que le personnel d'encadrement ou de supervision se composait à 86,8 % d'hommes (graphique 9).

Graphique 9

Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par fonction, Québec, 2015

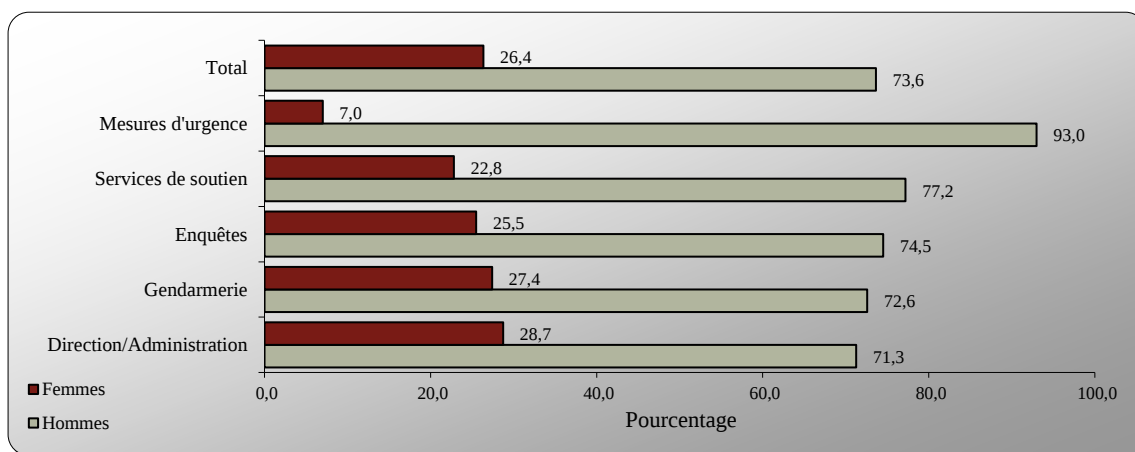


La proportion d'hommes était particulièrement élevée dans les activités de mesures d'urgence (93,0 %) (graphique 10). Par contre, il faut noter que la présence des femmes dans ce domaine atteignait 26,3 % au SPVM alors qu'elle était de 2,9 % à la SQ.

Globalement, c'est dans la gendarmerie (27,4 %) que les femmes étaient le plus présentes. De façon plus précise, elles représentaient le tiers des effectifs au SPVM (32,4 %) et environ le quart dans les autres CPM (26,3 %) et à la SQ (24,7 %).

Graphique 10

Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par activité, Québec, 2015



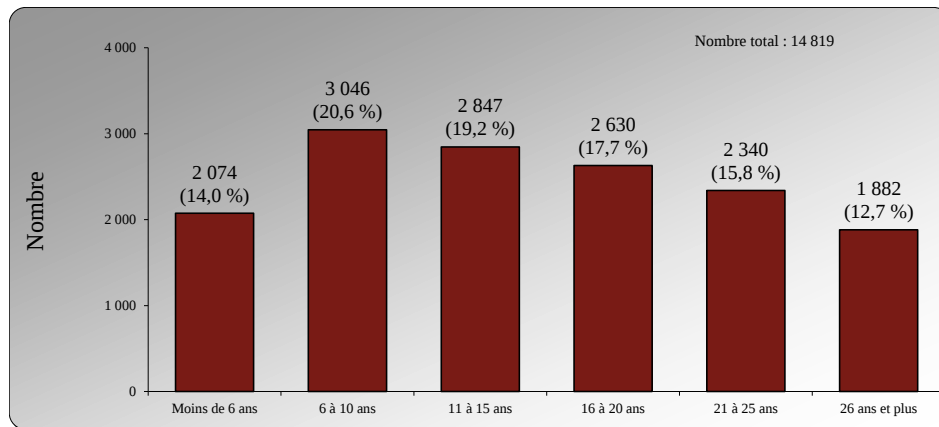
Les années de service

L'examen de la répartition des policiers permanents selon le nombre d'années de service reconnues montre que 39,8 % des policiers avaient de 6 à 15 ans de service (graphique 11). Les policiers en ayant moins de 6 comptaient pour 14,0 % de l'effectif, alors que 28,5 % avaient cumulé 21 années et plus.

Les policiers ayant de 6 à 15 ans de service comptaient pour 46,2 % des effectifs dans les CPM de niveaux 1 à 4, les policiers ayant moins de 6 ans de service constituaient 16,1 % de l'effectif de la SQ et les policiers en ayant plus de 21 représentaient 27 % de l'effectif du SPVM.

Graphique 11

Répartition de l'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service, Québec, 2015



Le tableau 5 montre les fluctuations en matière d'années de service qu'a connues l'effectif policier dans sa composition au cours des dix dernières années. On observe notamment un mouvement généralement à la baisse de l'effectif policier ayant 5 ans et moins de service malgré la hausse en 2014. L'effectif policier comptant de 21 à 25 ans de service a été en hausse jusqu'en 2012 pour atteindre 17,9 %. Ensuite, il a baissé à 14,6 % en 2013 avant de remonter à 16,4 % en 2014. L'effectif de 6 à 10 ans de service s'est maintenu entre 18,7 % et 22,6 % de 2006 à 2015, alors que celui de 11 à 15 ans de service a augmenté de 2010 à 2013 avant de redescendre en 2014.

Tableau 5

Évolution (en %) de l'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service, Québec, 2006 à 2015

Années de service	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
5 ans et moins	24,2	24,2	22,1	22,0	20,2	17,9	14,8	13,6	14,0	14,0
6 à 10 ans	22,0	21,8	22,6	21,0	20,1	19,8	18,7	21,1	19,8	20,6
11 à 15 ans	15,9	16,1	15,2	16,6	18,6	21,2	21,0	23,8	19,4	19,2
16 à 20 ans	17,9	18,1	19,8	18,1	17,2	14,4	12,4	18,5	17,0	17,7
21 à 25 ans	7,3	8,6	10,9	14,1	15,8	17,5	17,9	14,6	16,4	15,8
26 ans et plus	12,7	11,2	9,4	8,2	8,1	9,2	15,2	8,4	13,4	12,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

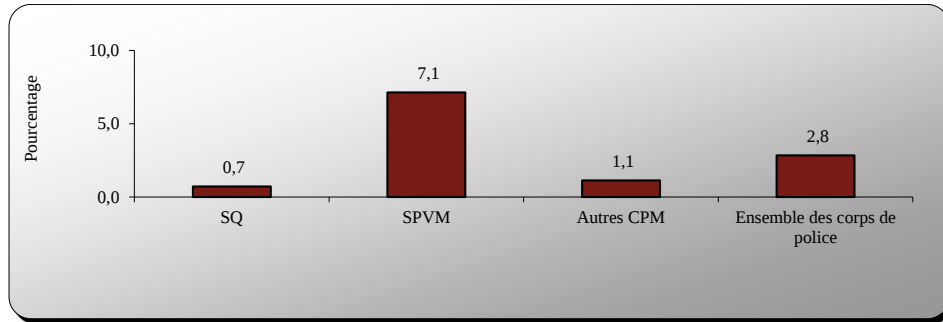
Quant à la proportion de policiers ayant cumulé 21 années de service et plus, celle-ci a augmenté chaque année entre 2008 et 2012 pour connaître une baisse de 10 points de pourcentage en 2013 avant de remonter de presque 7 points de pourcentage en 2014, passant de 23,0 % à 29,8 %. Cette dernière hausse était grandement due à l'effectif cumulant 26 ans de service et plus, qui est passé de 8,4 % à 13,4 % de 2013 à 2014.

Les minorités visibles¹⁵

En 2015, les policiers appartenant à une minorité visible représentaient 2,8 % de l'effectif policier permanent (graphique 12). Toutefois, ils comptaient pour un peu plus de 1 % de l'effectif policier permanent dans les autres CPM (1,1 %) et à la SQ (0,7 %), alors qu'ils constituaient 7,1 % de l'effectif policier permanent au SPVM.

Graphique 12

Pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité visible selon les corps de police, Québec, 2015



Au cours des dix dernières années, la proportion de policiers appartenant à une minorité visible a augmenté dans l'ensemble des corps de police, passant de 2,3 % en 2006 à 2,8 % en 2015 (tableau 6). La présence de policiers appartenant à une minorité visible s'est accrue presque à chaque année au SPVM, le taux passant de 6,3 % en 2006 à 7,1 % en 2015, tandis que l'augmentation s'est produite en 2007 pour les autres CPM (0,5 % à 1,1 %) et en 2013 pour la SQ (0,4 % à 0,7 %).

Tableau 6

Évolution du pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité visible selon les corps de police, Québec, 2006 à 2015

Année	SQ	SPVM	Autres CPM	Moyenne
2006	0,4	6,3	0,5	2,3
2007	0,4	5,6	1,1	2,3
2008	ND	6,0	1,1	2,3
2009	0,5	6,1	1,1	2,5
2010	0,5	6,3	1,2	2,5
2011	0,4	6,5	1,3	2,5
2012	0,4	6,7	1,2	2,6
2013	0,7	6,7	1,1	2,7
2014	0,7	6,9	1,2	2,8
2015	0,7	7,1	1,1	2,8

Les minorités ethniques¹⁶

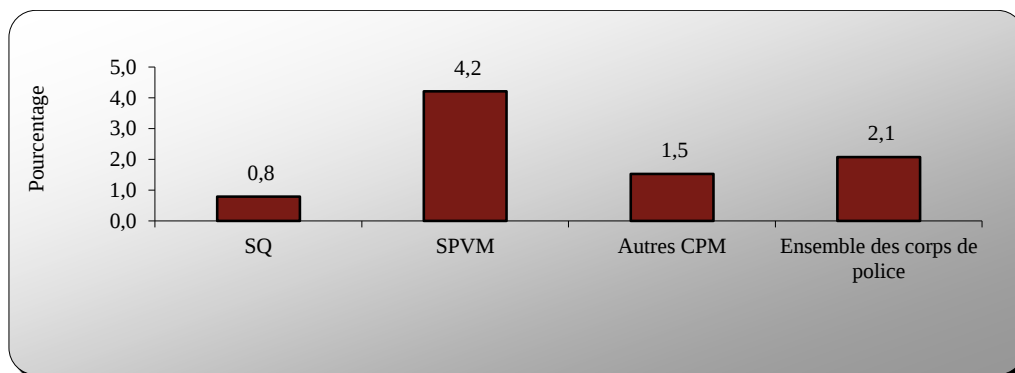
En 2015, les policiers appartenant à une minorité ethnique comptaient pour 2,1 % de l'effectif policier de l'ensemble des corps de police (graphique 13). Il s'agit d'une progression de 0,5 point de pourcentage par rapport à la proportion de 2012 (1,6 %). Leur présence se faisait surtout sentir au sein du SPVM où ils représentaient 4,2 % de l'effectif policier permanent comparativement à 1,5 % dans les autres CPM et à 0,8 % à la SQ.

¹⁵ « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. » (Gouvernement du Canada, *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44)

¹⁶ « Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Questionnaire d'identification Accès à l'égalité en emploi dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.*)

Graphique 13

Pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité ethnique selon les corps de police, Québec, 2015



Depuis 2012¹⁷, la proportion de policiers appartenant à une minorité ethnique a progressé dans les CPM de niveaux 1 à 4, passant de 0,4 % à 1,5 %, tandis qu'elle est restée sensiblement la même à la SQ et au SPVM (tableau 7). Dans l'ensemble des corps de police, le taux est passé de 1,6 % à 2,1 % au cours des quatre dernières années.

Tableau 7

Évolution du pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité ethnique selon les corps de police, Québec, 2012 à 2015

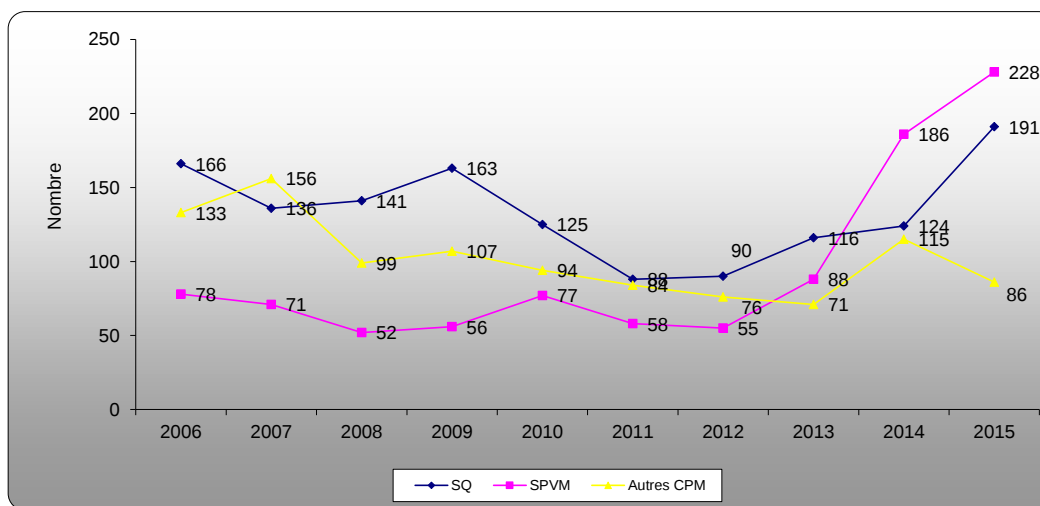
Année	SQ	SPVM	Autres CPM	Moyenne
2012	0,7	4,2	0,4	1,6
2013	0,8	4,1	1,0	1,9
2014	0,8	4,2	1,4	2,0
2015	0,8	4,2	1,5	2,1

Les départs à la retraite

En 2015, les départs à la retraite à la SQ et dans les CPM ont atteint 505, un sommet au cours des dix dernières années et une nette augmentation par rapport aux quatre dernières années. L'augmentation a été particulièrement forte au SPVM, passant de 55 en 2012 à 228 en 2015 (graphique 14). De plus, les départs à la retraite ont touché 5 % de l'effectif policier permanent au SPVM en 2015, alors qu'ils représentaient habituellement 1 % à 2 % de l'effectif entre 2006 et 2013.

Graphique 14

Évolution du nombre de policiers permanents ayant pris leur retraite selon les corps de police, Québec, 2006 à 2015



¹⁷ Les données antérieures à 2012 ne sont pas comparables, car la question était formulée autrement et occasionnait des problèmes d'interprétation. Il était alors question de policiers *issus de l'immigration*.

En 2015, les policiers ayant de 25 à 35 années de service constituaient 99,6 % des départs à la retraite au SPVM, comparativement à 87,1 % dans les autres CPM et à 67,5 % à la SQ (tableau 8). Les policiers ayant moins de 25 années d'expérience ont pris leur retraite en plus grand nombre à la SQ (16,2 %) qu'au SPVM (0,4 %) et dans les autres CPM (2,4 %).

Tableau 8

Nombre et pourcentage de policiers permanents ayant pris leur retraite selon les corps de police et le nombre d'années de service, Québec, 2015

Années de service	SQ		SPVM		Autres CPM		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 25	31	16,2	0	0,0	3	3,5	34	6,7
25 à 30	98	51,3	191	83,8	48	55,8	337	66,7
31 à 35	31	16,2	37	16,2	26	30,2	94	18,6
36 et plus	31	16,2	0	0,0	9	10,5	40	7,9
Total	191	100,0	228	100,0	86	100,0	505	100,0

L'embauche de nouveaux policiers permanents

En 2015, les corps de police ont embauché 492 nouveaux policiers. De ce nombre, 41,1 % étaient âgés de 24 ans et moins et plus de la moitié avaient de 25 à 34 ans (52,4 %) (tableau 9). La SQ, le SPVM et les autres CPM embauchaient en très grande majorité (plus de 80 %) des personnes de moins de 34 ans. Toutefois, la SQ et le SPVM embauchaient davantage de jeunes de 24 ans et moins (37,0 % et 65,8 %), alors que les autres CPM accueillaient surtout des personnes de 25 à 34 ans (83,7 %).

Tableau 9

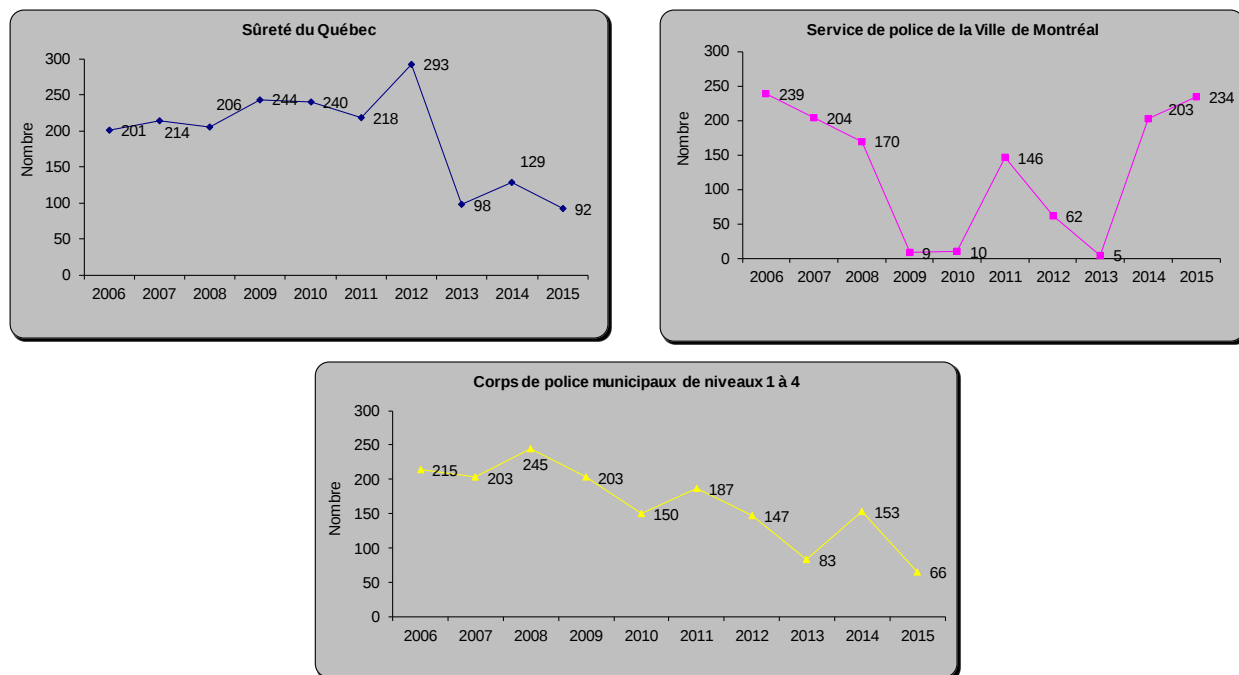
Nombre et pourcentage de policiers permanents embauchés selon les corps de police et le groupe d'âge, Québec, 2015

Groupe d'âge	SQ		SPVM		Autres CPM		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
24 ans et moins	34	37,0	154	65,8	14	8,4	202	41,1
25 à 34 ans	41	44,6	78	33,3	139	83,7	258	52,4
35 à 44 ans	8	8,7	2	0,9	11	6,6	21	4,3
45 à 54 ans	6	6,5	0	0,0	2	1,2	8	1,6
55 ans et plus	3	3,3	0	0,0	0	0,0	3	0,6
Total	92	100,0	234	100,0	166	100,0	492	100,0

Au cours des dix dernières années, le nombre de policiers embauchés dans l'ensemble des corps de police a diminué, passant de 655 en 2006 à 186 en 2013, avant de passer à 485 en 2014 et à 392 en 2015. Cependant, l'embauche à la SQ a été plutôt stable (200 policiers et plus) durant cette période, sauf depuis 2012 alors que le nombre a oscillé entre 293 et 92. Pour ce qui est du SPVM, il a connu des périodes de forte embauche suivies de quelques années où elle était très faible. Les autres CPM ont, quant à eux, suivi la tendance générale à la baisse (graphique 15).

Graphique 15

Évolution du nombre de policiers permanents embauchés selon les corps de police, Québec, 2006 à 2015



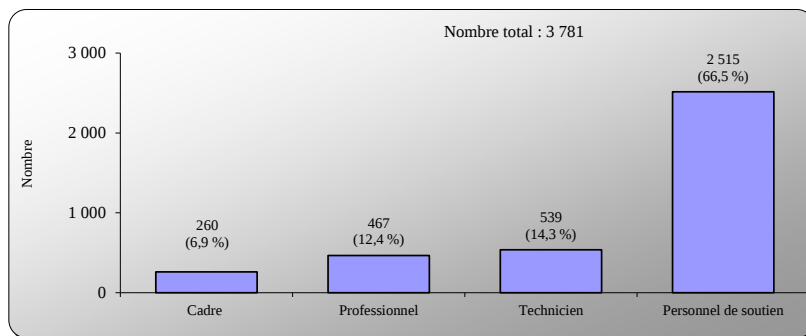
2.2.2 L'effectif civil permanent

Pour soutenir le travail des policiers, la SQ et les CPM pouvaient compter en 2015 sur 3 781 civils permanents¹⁸, soit 122 de moins qu'en 2014 (-3,1 %). Ces civils permanents représentaient 20,3 % de l'effectif permanent des organisations policières municipales et de la SQ. Cette proportion était d'ailleurs inférieure à la moyenne canadienne, où les civils comptaient pour 29,2 % de l'effectif¹⁹.

Dans l'ensemble des corps de police, la majorité (66,5 %) des employés civils faisaient partie du personnel de soutien (graphique 16). Les autres étaient des professionnels (12,4 %), des techniciens (14,3 %) et des cadres (6,9 %).

Graphique 16

Répartition de l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2015



Plus des trois quarts de l'effectif civil faisaient partie du personnel de soutien dans les CPM de niveaux 1 à 4 (73,2 %) et au SPVM (78,8 %), alors que cette catégorie avait moins de poids à la SQ (55,2 %). De plus, on comptait 22,3 % de professionnels et 19,3 % de techniciens à la SQ, comparativement à 3,6 % et à 12,6 % dans les CPM de niveaux 1 à 4, et à 5,6 % et à 6,9 % au SPVM.

¹⁸ Les données sur l'effectif civil des CPM et de la SQ par fonction sont accessibles uniquement pour l'effectif civil permanent, c'est-à-dire pour les civils qui étaient en poste au 31 décembre 2015.

¹⁹ Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2015*, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

Depuis 2006, la répartition du personnel civil selon la fonction occupée s'est quelque peu modifiée (tableau 10). En effet, la proportion de cadres a fortement augmenté de 2006 à 2012, passant de 5,8 % à 8,1 %. Par contre, cette proportion a diminué de 2012 à 2015, passant de 8,1 % à environ 6,9 %. La proportion des professionnels et celle des techniciens ont augmenté, tandis que la proportion des employés civils faisant partie du personnel de soutien a diminué.

Tableau 10

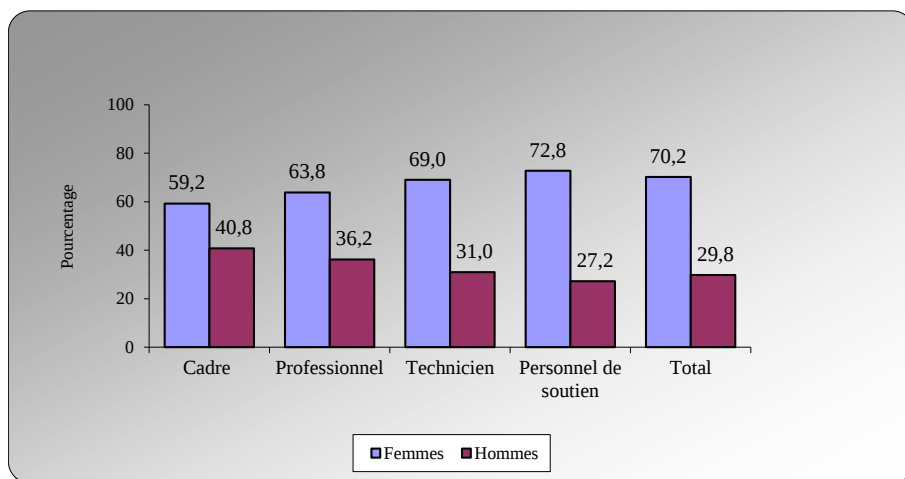
Évolution (en %) de l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2006 à 2015

Fonction	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cadre	5,8	7,3	7,6	7,6	7,9	8,3	8,1	6,9	7,0	6,9
Professionnel	10,1	10,4	10,2	10,0	10,3	10,5	11,6	12,5	12,9	12,4
Technicien	10,1	9,6	10,3	10,3	10,6	10,7	11,5	11,3	11,3	14,3
Personnel de soutien	74,0	72,7	71,9	72,1	71,2	70,5	68,8	69,3	68,7	66,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Contrairement à l'effectif policier où les femmes étaient minoritaires quelle que soit l'activité, le graphique 17 montre que les femmes formaient la grande majorité (70,2 %) de l'effectif civil total. Elles constituaient notamment presque les trois quarts du personnel de soutien (72,8 %) et un peu plus des deux tiers des techniciens (69,0 %).

Graphique 17

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2015



3. Les corps de police autochtones en 2015

Les vingt-deux corps de police autochtones (CPA) desservent des communautés autochtones dont la population varie de quelques centaines de personnes (215) à plusieurs milliers (17 236) (tableau 11). Ils sont présents dans 11 des 17 régions administratives du Québec. Les régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue sont celles qui comportent le plus grand nombre de CPA, alors qu'elles en comptent respectivement 5 et 4.

Tableau 11

Répartition de la population desservie par les CPA, Québec, 2015

Corps de police	Nation	Région administrative	Population	
			Population*	Questionnaire
Odanak-Wôlinak**	Abénaquis	Centre-du-Québec	412	1 000
Eagle Village-Kipawa	Algonguins	Abitibi-Témiscamingue	284	345
Kitigan Zibi	Algonguins	Outaouais	1 601	1 800
Lac-Simon	Algonguins	Abitibi-Témiscamingue	1 754	2 000
Pikogan	Algonguins	Abitibi-Témiscamingue	590	680
Timiskaming	Algonguins	Abitibi-Témiscamingue	598	715
Manawan	Attikameks	Lanaudière	2 420	2 500
Opticivan	Attikameks	Mauricie	2 397	2 700
Wemotaci	Attikameks	Mauricie	1 464	1 874
Eeyou Eenou	Cris (9 villages)	Nord-du-Québec	17 236	Nd.
Wendake	Hurons-Wendats	Capitale-Nationale	1 520	2 500
Pessamit	Innus	Côte-Nord	2 893	3 838
Essipit	Innus	Côte-Nord	215	289
Mashteuiatsh	Innus	Saguenay-Lac-St-Jean	2 085	2 213
Pakuashipi	Innus	Côte-Nord	Nd.	340
Uashat Mak Mani-Utenam	Innus	Côte-Nord	3 506	4 200
Kativik	Inuits (14 communautés)	Nord-du-Québec	11 408	14 000
Gesgapegiag	Micmacs	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	696	700
Listuguj	Micmacs	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 093	3 821
Akwesasne (Québec seulement)	Mohawks	Montérégie	5 602	21 100
Kahnawake	Mohawks	Montérégie	7 923	9 000
Kawawachikamach	Naskapis	Côte-Nord	897	800

* Données de 2015 tirées du site du Secrétariat aux affaires autochtones. Population des résidents de la communauté.

** Odanak : 337 résidents, Wôlinak : 75 résidents

3.1 L'effectif policier

De façon générale, ce sont les ententes tripartites (conseil de bande, gouvernement provincial, gouvernement fédéral) conclues entre les communautés autochtones et les gouvernements qui déterminent le nombre minimal de policiers au sein des CPA.

De plus, l'effectif policier comporte des constables spéciaux autochtones nommés en vertu de l'article 107 de la Loi sur la police ainsi que des constables spéciaux nommés, pour une période maximale de quatre mois renouvelables, par les autorités locales en vertu de l'article 108 de la Loi sur la police.

3.1.1 Les policiers permanents et les constables spéciaux

Au 31 décembre 2015, les 22 CPA au Québec comptaient dans leurs effectifs un total de 368 policiers et de constables spéciaux en poste. Cinq CPA en comptaient plus de 20, tandis que sept en comptaient de 10 à 20 et dix, moins de 10 (tableau 12).

Les corps de police Eeyou (85 policiers et constables spéciaux en poste), Kativik (48), Awkwesasne (31) et Kahnawake (31) sont ceux qui comptaient le plus grand nombre de policiers et de constables spéciaux en poste. Ces quatre corps de police comptaient plus de la moitié (53 %) de l'effectif total des 22 CPA en 2015.

Tableau 12

Nombre de policiers permanents en poste et de constables spéciaux dans les CPA, Québec, 2015

Corps de police	Nombre
Abénaquis	7
Akwesasne	31
Eagle Village	4
Eeyou Eénou	85
Essipit	3
Gesgapegiag	8
Kahnawake	31
Kativik	48
Kitigan Zibi	8
Lac Simon	15
Listuguj	11
Manawan	10
Mashteuiatsh	7
Naskapi Police	8
Pakua Shipi	6
Pessamit	18
Pikogan	4
Opitciwan	22
Timiskaming	6
Uashat Mak Mani-Utenam	15
Wemotaci	11
Wendake	10
Total	368

3.1.2 Les policiers permanents en poste

Au 31 décembre 2015, les 22 CPA au Québec comptaient 333 policiers permanents en poste même si le cadre des ententes tripartites en prévoit 348. Cinq CPA en comptaient plus de 20, tandis que sept en comptaient de 10 à 18 et dix, moins de 10 (tableau 13).

Il est à noter que, même si l'ensemble des CPA ont rempli le *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2015*, les informations fournies par certains corps de police sont incomplètes, notamment en ce qui concerne le groupe d'âge des policiers et le nombre d'années de service. Même si le portrait présenté dans ces sections est, de ce fait, incomplet, il permet néanmoins de prendre partiellement connaissance de la réalité des CPA au Québec.

Tableau 13

Nombre de policiers permanents en poste dans les CPA, Québec, 2015

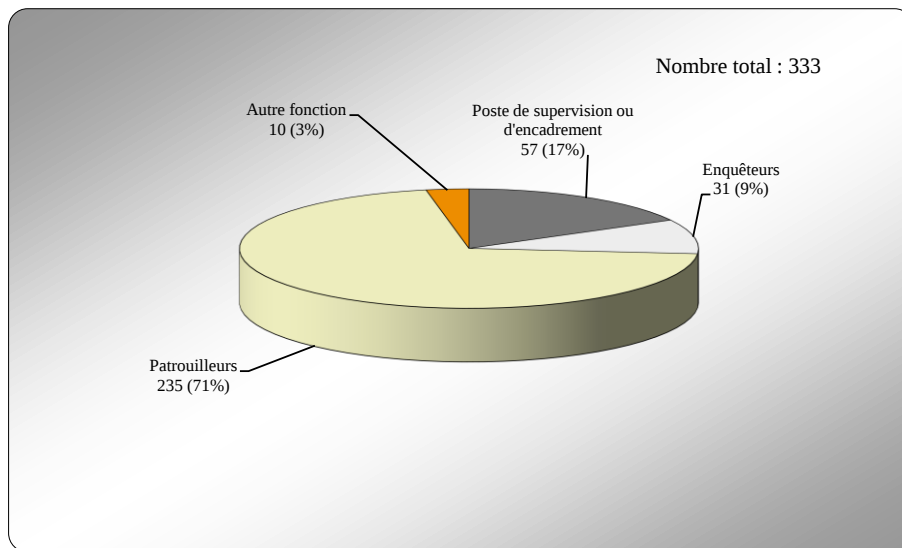
Corps de police	Nombre
Abénaquis	7
Akwesasne	31
Eagle Village	4
Eeyou Eenou	76
Essipit	3
Gesgapegiag	8
Kahnawake	27
Kativik	30
Kitigan Zibi	8
Lac Simon	14
Listuguj	11
Manawan	10
Mashteuiatsh	7
Naskapi Police	8
Pakua Shipi	5
Pessamit	18
Pikogan	4
Opitciwan	22
Timiskaming	4
Uashat Mak Mani-Utenam	15
Wemotaci	11
Wendake	10
Total	333

L'activité policière

Les données provenant des CPA montrent que plus des deux tiers (71,0 %) des policiers permanents travaillaient à titre de patrouilleurs, 17 % occupaient un poste d'encadrement ou de supervision, 9 % étaient affectés aux enquêtes et 3 % à d'autres fonctions (graphique 18).

Graphique 18

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2015

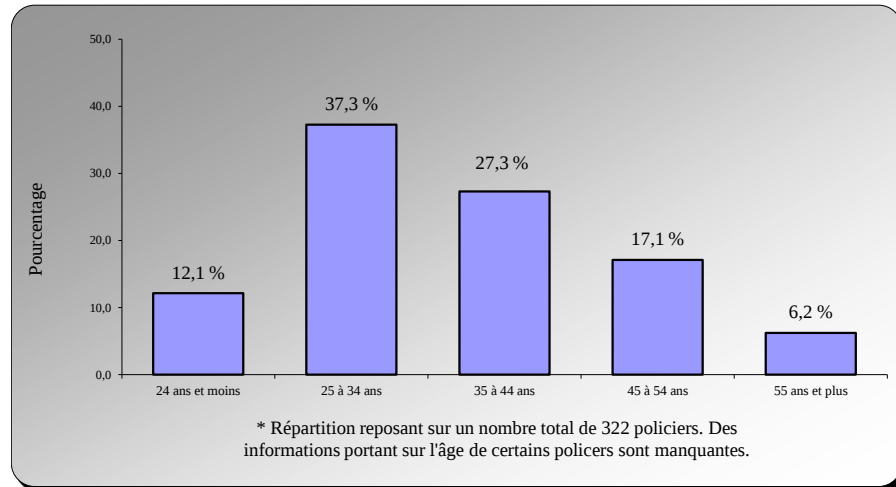


Le groupe d'âge

La répartition des policiers permanents en poste selon leur groupe d'âge (graphique 19) montre que les policiers âgés de 25 à 44 ans comptaient pour près des deux tiers des policiers permanents (64,6 %), alors que le nombre de policiers âgés de 24 ans et moins (12,1 %) était supérieur à celui des policiers âgés de 55 ans et plus (6,2 %).

Graphique 19

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2015 *

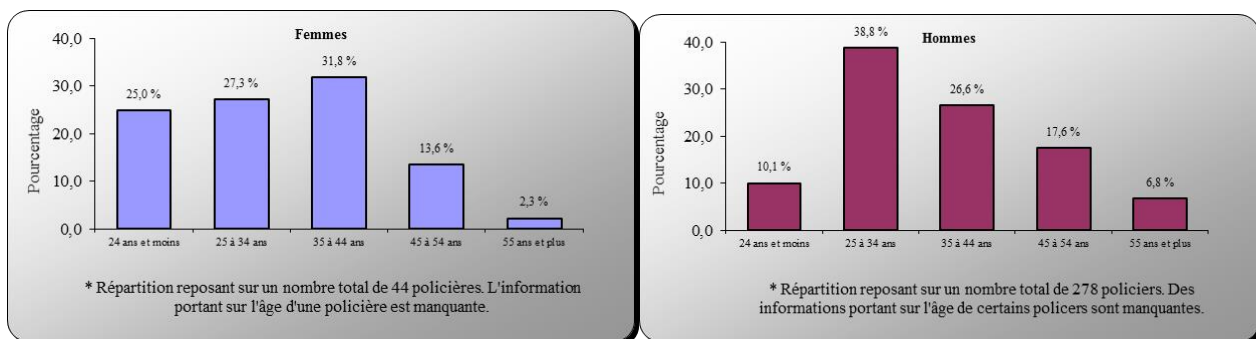


Le sexe

Les femmes étaient peu nombreuses parmi les policiers permanents en poste, peu importe le groupe d'âge (graphique 20). On dénombrait 45 femmes policières autochtones au Québec. Les informations du MSP montrent que plus de la moitié d'entre elles étaient âgées de 25 à 44 ans. Moins de 3 % des femmes policières étaient âgées de 55 ans et plus, 13,6 % étaient âgées de 45 à 54 ans.

Graphique 20

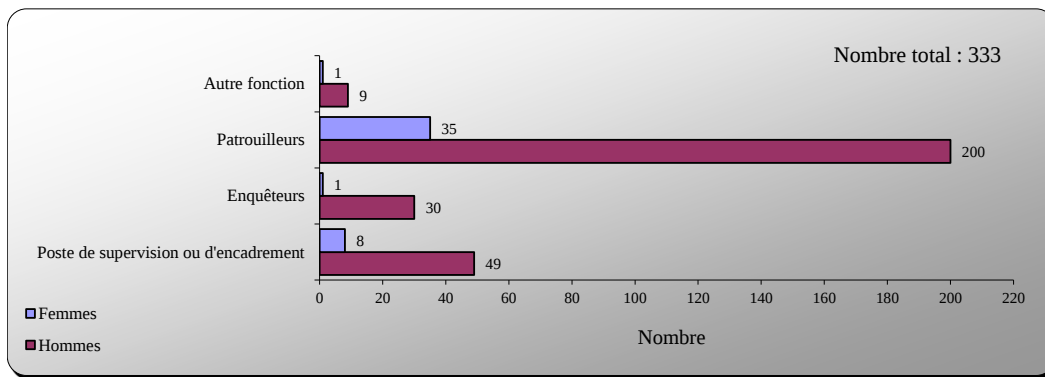
Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2015 *



Par rapport à la fonction exercée, la majorité des femmes occupaient des postes de patrouilleurs (35 sur 45). On comptait une enquêteuse et très peu de femmes dans les autres fonctions et les postes de supervision ou d'encadrement (graphique 21).

Graphique 21

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2015

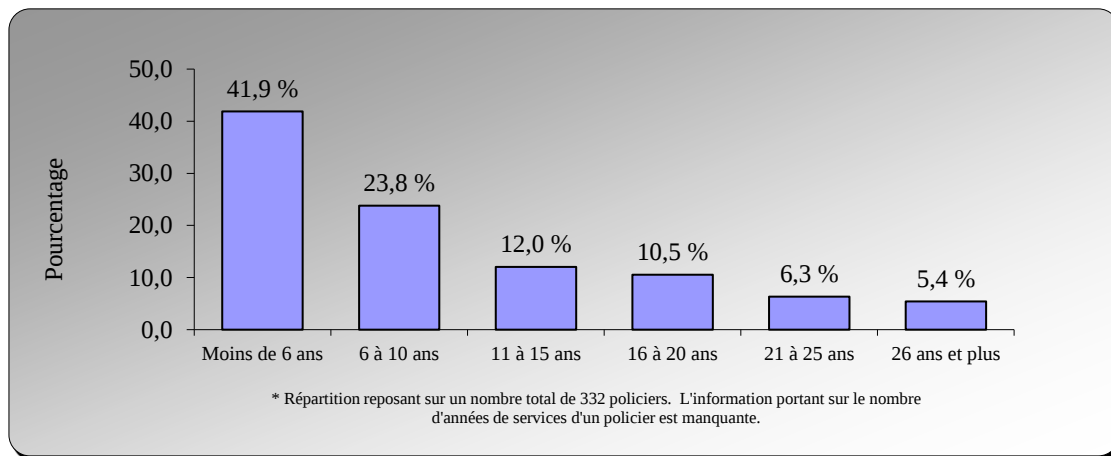


Les années de service

Une proportion importante (41,9 %) des policiers permanents en poste avait moins de six années de service (graphique 22). Le reste de l'effectif se répartissait dans l'ordre d'importance relative entre les policiers ayant de 6 à 10 années de service (23,8 %), de 11 à 15 années de service (12,0 %), de 16 à 20 années de service (10,5 %), de 21 à 25 années de service (6,3 %) et de 26 années et plus de service (5,4 %).

Graphique 22

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le nombre d'années de service, Québec, 2015 *



3.1.3 Les constables spéciaux

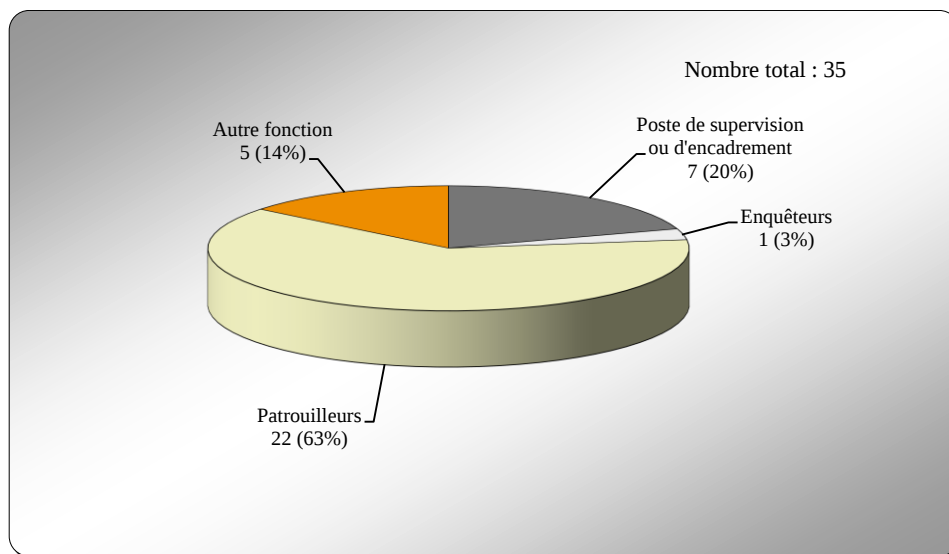
Au 31 décembre 2015, six CPA employaient des constables spéciaux. Il s'agissait des CPA Eeyou Eenu, Kativik, de Kahnawake, de Lac-Simon, de Pakua Shipi et de Timiskaming. Ces CPA employaient au total 35 constables spéciaux. Plus de la moitié de ceux-ci (18 sur 35, soit 51,4 %) travaillaient au sein du corps de police de Kativik et le quart (9 sur 35, soit 25,7 %) au sein du corps de police Eeyou Eenu.

L'activité des constables spéciaux

Les données provenant des CPA montrent que près du tiers (63,0 %) des constables spéciaux dans les CPA travaillaient à titre de patrouilleurs, 20 % occupaient un poste d'encadrement ou de supervision, 3 % étaient affectés aux enquêtes et 14 % à d'autres fonctions (graphique 23).

Graphique 23

Répartition de l'effectif des constables spéciaux selon l'activité, Québec, 2015

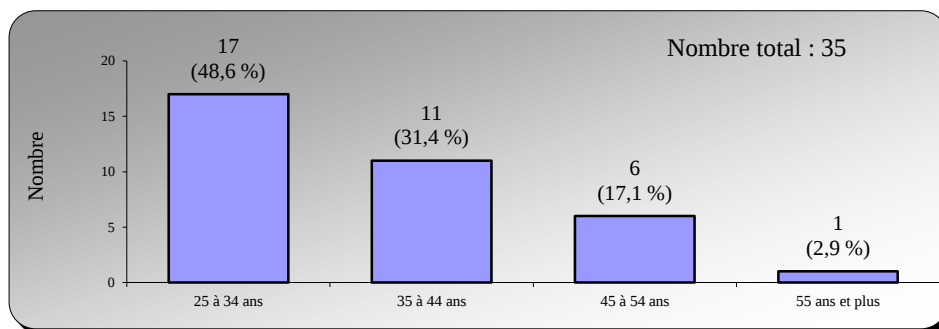


Le groupe d'âge

Un peu moins de la moitié (48,6 %) des constables spéciaux travaillant au sein des CPA étaient âgés de 25 à 34 ans (graphique 24). Les constables spéciaux âgés de 35 à 44 ans comptaient pour près du tiers (31,4 %) de l'effectif, tandis que six personnes étaient âgées de 45 à 54 ans et une, de 55 ans ou plus.

Graphique 24

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2015

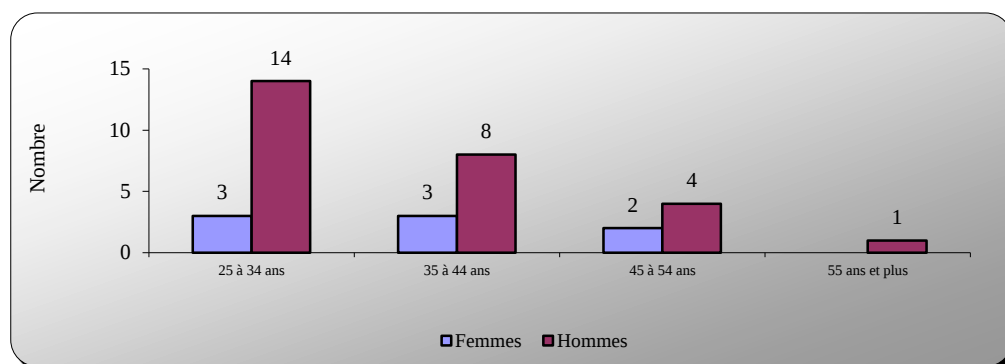


Le sexe

Les constables spéciaux comptaient huit femmes (22 %) sur trente-cinq dans leurs rangs (graphique 25). Les informations montrent que trois d'entre elles étaient âgées de 25 à 34 ans, le même nombre de 35 à 44 ans et deux de 45 à 54 ans. Les femmes étaient complètement absentes dans le groupe d'âge des 55 ans et plus.

Graphique 25

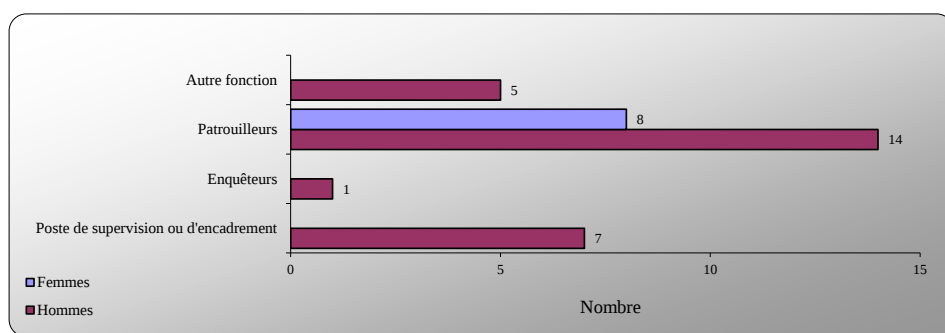
Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2015



Les huit femmes parmi les trente-cinq constables spéciaux exerçaient la fonction de patrouilleur, qui était la principale fonction occupée par les constables spéciaux (graphique 26). Les femmes étaient donc absentes des fonctions d'enquêteur, de supervision ou d'encadrement.

Graphique 26

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2015



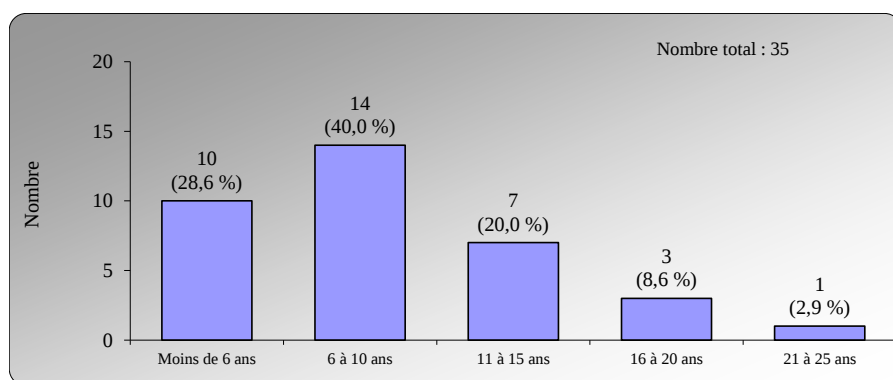
Les années de service

Plus de la moitié (51,6 %) des constables spéciaux avaient de 6 à 10 années de service et 19,4 % avaient 5 années de service et moins (graphique 27). C'est donc dire que 71 % des constables spéciaux avaient 10 années de service et moins d'expérience.

À l'autre bout du spectre, seulement 6,5 % des constables spéciaux avaient de 21 à 25 années de service et aucun n'avait 26 années de service ou plus.

Graphique 27

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le nombre d'années de service, Québec, 2015

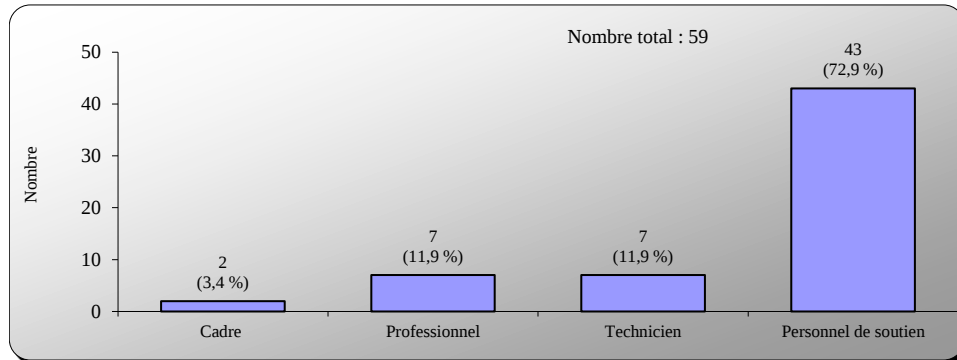


3.2 L'effectif civil

Au 31 décembre 2015, les vingt-deux CPA comptaient 59 employés civils (graphique 28). Plus des deux tiers (72,9 %) d'entre eux occupaient des fonctions de soutien, alors que 11,9 % étaient des professionnels et le même pourcentage des techniciens. Deux civils occupaient un poste de cadre.

Graphique 28

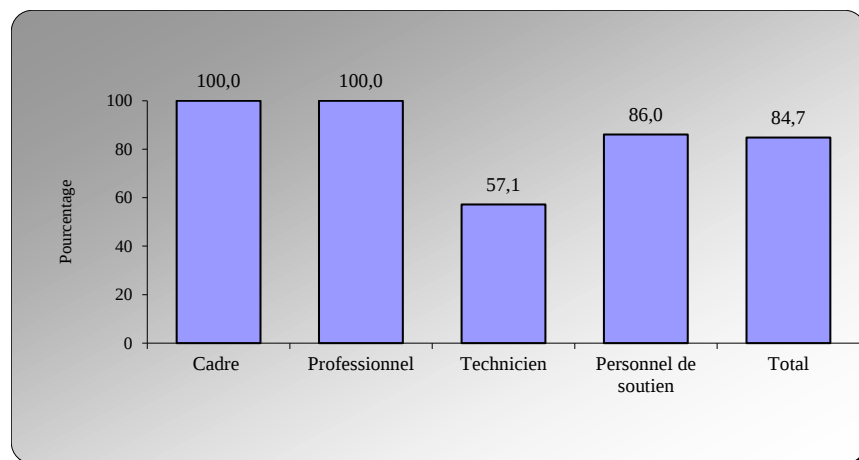
Répartition de l'effectif civil dans les CPA selon la fonction, Québec, 2015



Les femmes composaient plus des trois quarts (84,7 %) de l'effectif civil (graphique 29). Elles représentaient l'ensemble du personnel cadre et professionnel civil (100 %). Elles étaient présentes également en grand nombre parmi le personnel de soutien (86,0 %), mais moins nombreuses à exercer la fonction de technicien (57,1 %).

Graphique 29

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent dans les CPA selon la fonction occupée, Québec, 2015



ANNEXE I :

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS QUE LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DOIVENT FOURNIR SELON LEUR NIVEAU DE COMPÉTENCE (SELON LES ARTICLES 70 ET 71 DE LA LOI SUR LA POLICE)

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
1 Moins de 100 000 habitants	• Patrouille 24 heures • Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable • Sécurité routière • Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de véhicules tout-terrain et de motoneiges • Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau • Transport de prévenus • Délit de fuite • Programmes de prévention • Protection d'une scène de crime • Capacité d'endiguement	• Enlèvement • Agression sexuelle • Infractions d'ordre sexuel • Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit • Voies de fait • Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ • Vol qualifié • Taxage • Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage • Introduction par effraction • Incendie • Vol de véhicules • Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue • Prostitution de rue • Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit • Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration • Vol simple et recel • Biens infractionnels • Accident de véhicule • Méfait • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ • Conduite dangereuse • Capacité de conduite affaiblie • Crime relié aux gangs de rue • Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif • Armes et découverte d'explosifs • Utilisation de monnaie contrefaite • Décès survenu dans des circonstances obscures • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ • Disparition • Fugue	• Contrôle de foule pacifique • Assistance policière lors de sauvetage • Assistance policière lors de recherche en forêt • Assistance policière lors de sinistre	• Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime • Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire • Contribution significative aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et avec les organismes chargés de l'application de la loi. • Gestion des sources humaines d'information • Contribution, dans les délais prévus au GPP, au SALVAC, à la banque de données québécoise de renseignement criminel et à la banque d'empreintes digitales de la SQ • Détention • Garde des pièces à conviction • Liaison judiciaire • Prélèvements d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique • Gestion des mandats et localisation des individus • Gestion des dossiers de police • Affaires publiques • Alimentation et interrogation du CRPQ • Affaires internes • Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force • Technicien qualifié d'alcootest • Bertillonnage • Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels • Intervention dynamique à risque faible • Alimentation de la banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
2* De 100 000 à 249 999 habitants		• Meurtre avec arrestation imminente • Négligence criminelle ayant causé la mort • Tentative de meurtre • Accident de travail mortel • Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur • Incendie mortel • Incendies en série • Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires • Fraude commerciale et immobilière • Loterie illégale • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue • Vol de cargaison • Infraction criminelle commise par un réseau • Exploitation d'une maison de jeu ou de pari et tricherie au jeu • Infractions relatives à la monnaie	• Contrôle de foule avec risque d'agitation	• Technicien en scène de crime et en identité judiciaire • Technicien en scène d'incendie • Reconstitutionniste de scène de collision • Identification de véhicules • Confection d'un portrait-robot par ordinateur • Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
3* De 250 000 à 499 999 habitants		• Meurtre • Enlèvement avec risques pour la vie • Extorsion • Accident d'aéronef mortel • Produits de la criminalité • Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveaux supérieurs • Gangstérisme pour les délits relevant du niveau de service applicable • Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ • Pomographie juvénile • Proxénétisme • Maison de débauche • Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre • Méfait ou vol concernant des données informatiques • Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans	• Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage	• Filature • Extraction de banques de données informatiques • Infiltration • Analyse de déclaration pure • Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage • Groupe d'intervention • Intervention à risque modéré • Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
4* De 500 000 à 999 999 habitants		Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ	- Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ - Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu	- Surveillance électronique - Intervention à risque élevé - Groupe tactique d'intervention
5* 1 000 000 habitants et plus	Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent	- Gestion d'événements terroristes - Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ - Trafic d'armes et d'explosifs - Enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec - Gageure et « bookmaking » - Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale - Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux - Fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements	- Intervention hélicoptérée - Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute - Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif	- Plongée sous-marine - Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs - Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle - Polygraphie et hypnose - Équipe cynophile en matière d'explosifs - Renseignement de sécurité opérationnelle - Évaluation et protection des collaborateurs de justice - Soutien aux interrogatoires vidéo - Utilisation d'agent civil d'infiltration

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
6* Sûreté du Québec		• Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun • Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur • Coordination policière de la lutte contre le crime organisé • Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité • Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale • Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec • Malversation • Transaction mobilière frauduleuse • Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux • Cybersurveillance • Entraide judiciaire internationale	• Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale	• Protection des personnalités internationales • Protection de l'Assemblée nationale • Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État • Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement • Coordination du SALVAC • Profilage criminel • Portraitiste • Identité judiciaire spécialisée • Banque centrale d'empreintes digitales • Liaison avec Interpol • Gestion du CRPQ • Unité d'urgence permanente • Coordination et enregistrement de renseignements au Registre national des délinquants sexuels

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

ANNEXE II

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service (14)

Corps de police	Population Décret 1125-2015	Niveau de service*
Bromont	8 900	1
Granby	66 535	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	95 139	1
Saint-Jérôme	74 055	1
Thetford Mines	25 626	1
Blainville	56 552	2
Lévis	144 147	2
Mascouche	46 895	2
Saint-Eustache	44 916	2
Sherbrooke	163 623	2
Trois-Rivières	135 054	2
Gatineau	278 589	3
Laval	424 203	3

* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police.

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1125-2015
Memphrémagog (régie)	34 693	1	Austin Magog Orford Sainte-Catherine-de-Hatley	1 532 26 522 4 138 2 501
Mont-Tremblant	9 684	1	Lac-Tremblant-Nord Mont-Tremblant	64 9 620
Châteauguay	78 835	2	Beauharnois Châteauguay Léry Mercier Saint-Isidore (paroisse)	12 703 48 153 2 428 12 872 2 679
L'Assomption/Saint-Sulpice	25 337	2	L'Assomption Saint-Sulpice	21 925 3 412
Mirabel	64 626	2	Mirabel Saint-Colomban	49 216 15 410
MRC Les Collines-de- l'Outaouais	49 507	2	Cantley Chelsea L'Ange-Gardien La Pêche Notre-Dame-de-la-Salette Pontiac Val-des-Monts	10 842 7 039 5 546 7 903 747 5 878 11 552
Région de Deux-Montagnes	48 951	2	Deux-Montagnes Pointe-Calumet Sainte-Marthe-sur-le-Lac Saint-Joseph-du-Lac	17 858 6 542 17 910 6 641

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1125-2015
Région de Roussillon (régie)	105 444	2	Candiac	20 858
			Delson	7 632
			La Prairie	24 467
			Saint-Constant	27 145
			Sainte-Catherine	17 198
			Saint-Mathieu	1 976
			Saint-Philippe	6 168
Repentigny	89 908	2	Charlemagne	6 046
			Repentigny	83 862
Richelieu/Saint-Laurent (régie)	203 031	2	Beloeil	21 998
			Calixa-Lavallée	502
			Carignan	8 896
			Chambly	28 521
			Contrecoeur	7 515
			McMasterville	5 690
			Mont-Saint-Hilaire	18 845
			Otterburn Park	8 387
			Richelieu	5 505
			Saint-Amable	12 124
			Saint-Basile-le-Grand	17 008
			Sainte-Julie	30 130
			Saint-Jean-Baptiste	3 184
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 599
			Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 782
			Varennes	21 524
			Verchères	5 821
Saguenay	147 212	2	Larouche	1 362
			Saguenay	145 850
Terrebonne	136 981	2	Bois-des-Filion	9 756
			Sainte-Anne-des-Plaines	15 034
			Terrebonne	112 191

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1125-2015
Thérèse-De Blainville (régie)	77 691	2	Boisbriand	27 358
			Lorraine	9 404
			Rosemère	14 337
			Sainte-Thérèse	26 592
Longueuil	419 677	3	Boucherville	41 877
			Brossard	86 054
			Longueuil	242 701
			Saint-Bruno-de-Montarville	26 886
			Saint-Lambert (ville)	22 159
Québec	577 493	4	L'Ancienne-Lorette	17 096
			Notre-Dame-des-Anges	326
			Québec	540 994
			Saint-Augustin-de-Desmaures	19 077
Montréal	1 997 706	5	Baie-D'Urfé	3 900
			Beaconsfield	19 801
			Côte-Saint-Luc	33 847
			Dollard-Des Ormeaux	50 789
			Dorval	19 426
			Hampstead	7 279
			Kirkland	21 270
			L'Île-Dorval	5
			Montréal	1 753 034
			Montréal-Est	3 846
			Montréal-Ouest	5 212
			Mont-Royal	20 869
			Pointe-Claire	31 898
			Sainte-Anne-de-Bellevue	4 980
			Senneville	929
			Westmount	20 621

Population desservie par les 13 corps de police municipaux à desserte unique :	1 564 234
Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple :	4 066 776
Population desservie par les corps de police municipaux :	5 631 010
Population desservie par la Sûreté du Québec :	2 562 008
Population totale desservie par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec :	8 193 018

